

AVIS DE CONVOCATION à l'AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 4.634.696 DT
RC : B183981997- MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 20 Juin 2019 à 15H : 00 à Hotel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 8- Jetons de présence
- 9- Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital de la société SCI Côte D'Ivoire ;
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Pour le conseil d'administration.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 4.634.696 DT
Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 20/06/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt juin à 15 heures, les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Hôtel DAR EL MARSA 75 Av Habib Bourguiba La Marsa Tunisie, suivant convocation parue au JORT N° le et dans deux quotidiens paraissant à Tunis dont l'un en langue arabe (La Presse le et Assabah le)

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur, Hatem Ben Slimane président du conseil d'Administration est désigné Président de l'Assemblée.
- Monsieur et Monsieur sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte. La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent% des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans 2 quotidiens dont l'un en langue arabe
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
- 4- La feuille de présence de l'Assemblée
- 5- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- 6- Les rapports d'activité de l'exercice 2018
- 7- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2018 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2018
- 8- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2018 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2018
- 9- Le projet de résolutions proposées à l'AGO

Monsieur le président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à la Société Atelier du Meuble intérieurs sis au 62 Rue de l'or Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis de convocation à savoir :

- 11- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- 12- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- 13- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 14- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- 15- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 16- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018 ;
- 17- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 18- Jetons de présence
- 19- Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital de la société SCI Côte D'Ivoire ;
- 20- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2018 qui s'élève à 2 041 336 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 041 336
Résultats reportés 2018	670 444
	2 711 780
Résultat à affecter	2 711 780
Affectation de la réserve légale	0
Résultat disponible	2 711 780
Dividendes à distribuer	1 390 409
Résultats reportés 2019	1 321 371

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,300DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 30/08/2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Quatrième résolution : Jetons de présence

L'Assemblée décide d'allouer la somme de 2 000 dinars brute pour chaque membre du conseil d'administration en tant que jetons de présence

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital de la société SCI Côte D'Ivoire

L'assemblée générale ordinaire constate au vu, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18/01/2018 et de la déclaration notariée de souscription et de versement, que toutes les actions ont été souscrites par les souscripteurs auxquels ladite augmentation de capital a été réservée et tous les versements ont été effectués conformément aux modalités décidés par la dite assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

L'augmentation a été réalisée par la création de **18 588** actions nouvelles d'une valeur nominale de **DIX MILLE FCFA (10 000 FCFA)**, chacune souscrite et libérée intégralement en numéraire et par compensation avec tout ou partie des créances certaines, liquides et exigibles et que les actions nouvelles ainsi créées ont été réparties de la façon suivante :

- La Société « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS » : 6 385 actions
- La société « LIBRAIRIE DE FRANCE GROUPE » : 12 202 actions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président

Hatem Ben Slimane

Le Secrétaire

Maître Kamel Mekadmini

Les Scrutateurs

Monsieur

Monsieur